

Statistiques sur les comptes 2004 des communes genevoises

Département du territoire
Service de surveillance des communes
Section financière

Les statistiques sur les finances communales 2004, comprennent :

- **Le tableau récapitulatif des résultats 2004 pour l'ensemble des communes**

Ce tableau présente les résultats synthétiques de l'exercice 2004 pour toutes les communes genevoises, classées par ordre alphabétique.

- **Les charges de fonctionnement comparées des communes, par fonction, en valeur absolue et en francs par habitant, pour l'exercice 2004**

- **Les revenus de fonctionnement comparés des communes, par fonction, en valeur absolue et en francs par habitant, pour l'exercice 2004**

Ces documents devraient pouvoir servir d'instrument de gestion, grâce aux coûts comparatifs des diverses tâches. Toutefois, la transparence des résultats n'est pas encore absolue et démontre la nécessité d'améliorer encore la répartition fonctionnelle (notamment des salaires, des charges sociales et de l'entretien des immeubles), par l'utilisation des imputations internes.

- **Les charges de fonctionnement comparées des communes, par nature, en valeur absolue et en francs par habitant, pour l'exercice 2004**

- **Les revenus de fonctionnement comparés des communes, par nature, en valeur absolue et en francs par habitant, pour l'exercice 2004**

Ces documents doivent permettre d'utiles comparaisons intercommunales au niveau de la structure économique des charges et des revenus

- **Les graphiques de l'exercice 2004**

Ces graphiques correspondent aux indicateurs harmonisés sur le plan suisse et permettent les comparaisons intercommunales sur la base des définitions suivantes :

- **Capacité d'autofinancement** La capacité d'autofinancement exprime la somme des amortissements, plus ou moins l'excédent de revenus ou de charges. Plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.

Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

plus de 30 pour cent	très bon
de 20 à 30 pour cent	bon
de 10 à 20 pour cent	suffisant
de 0 à 10 pour cent	insuffisant
moins de 0 pour cent	très mauvais

- **Degré d'autofinancement des investissements** Le degré d'autofinancement des investissements représente la part des investissements qui ont été financés par les propres moyens de la collectivité publique. C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement. Le degré d'autofinancement exprime un nouvel endettement s'il est inférieur à 100 pour cent, et un désendettement s'il est supérieur à 100 pour cent.

Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

plus de 100 pour cent	très bon
de 80 à 100 pour cent	bon
de 60 à 80 pour cent	suffisant (à court terme)
de 0 à 60 pour cent	insuffisant
moins de 0 pour cent	très mauvais

- **Quotité d'intérêts nets** La quotité des intérêts nets détermine la part des intérêts mesurée aux revenus. Une quotité de la charge des intérêts élevée est révélatrice d'un important endettement. Une comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors qu'une comparaison entre communes révèle la situation actuelle.
Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

moins de 0 pour cent	pas de charge ou très faible charge
de 0 à 2 pour cent	faible charge
de 2 à 5 pour cent	charge moyenne
de 5 à 8 pour cent	forte charge
plus de 8 pour cent	très forte charge
- **Quotité de la charge financière d'investissement** La quotité de la charge financière d'investissement détermine la part des charges financières induites par le service de la dette, mesurée aux revenus. Une quotité élevée est révélatrice d'un fort endettement et/ou d'un besoin élevé au niveau des amortissements.
Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

moins de 0 à 5 pour cent	faible charge
de 5 à 15 pour cent	charge moyenne
de 15 à 20 pour cent	forte charge
de 20 à 25 pour cent	très forte charge
plus de 25 pour cent	charge à peine supportable
- **Quotité d'investissement** Une quotité élevée est l'indice d'une importante activité au niveau des investissements et/ou une augmentation de l'endettement net (apprécier cet indicateur avec celui de la capacité d'autofinancement).
Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

de 0 à 10 %	faible activité au niveau des investissements
de 10 à 20 %	expansion moyenne
de 20 à 30 %	développement important
plus de 30 %	phase d'expansion très forte
- **Dette brute par rapport aux revenus** Cet indicateur mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels.
Pour plusieurs communes, les emprunts relatifs aux immeubles locatifs sont inclus dans le calcul de ce ratio alors que ce n'est pas le cas pour les communes ayant créé des Fondations communales. Il convient dès lors d'être prudent en analysant ce ratio et en comparant celui-ci entre les différentes communes genevoises.
Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

de moins de 50 pour cent	très bon
de 50 à 100 pour cent	bon
de 100 à 150 pour cent	moyen
de 150 à 200 pour cent	mauvais
plus de 200 pour cent	critique

▪ **La brochure "Info"**

Le contenu de cette brochure permet, notamment, de comparer les statistiques des communes genevoises avec les chiffres moyens des communes des autres cantons.



Résultats des comptes 2004

Statistiques des charges et des revenus de fonctionnement 2004

Comparés des communes, par fonction, en valeur absolue et en francs par habitants

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES COMMUNES GENEVOISES

0 Administration générale

- 01 Conseil municipal
- 02 Conseil administratif, maire et adjoints
- 05 Administration générale
- 08 Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)
- 09 Divers (non ventilables)

1 Sécurité publique

- 10 Protection juridique
- 11 Sécurité municipale
- 14 Incendie et secours
- 16 Protection civile

2 Enseignement et formation

- 21 Ecoles publiques

3 Culture et loisirs

- 30 Encouragement à la culture
- 33 Parcs et promenades
- 34 Sports
- 35 Autres loisirs

5 Prévoyance sociale

- 54 Institutions pour la jeunesse
- 58 Aide sociale

6 Trafic

- 62 Routes communales
- 65 Trafic régional

7 Protection et aménagement de l'environnement

- 71 Approvisionnement en eau, protection et correction des eaux
- 72 Traitement des déchets
- 74 Cimetières et crématoires
- 78 Autres tâches de protection de l'environnement
- 79 Aménagement du territoire

9 Finances et impôts

- 90 Impôts
- 94 Charges et revenus des capitaux
- 95 Immeubles du patrimoine financier

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE POUR LES COMMUNES GENEVOISES

Catalogue détaillé par tâches

0 Administration générale

01 Conseil municipal

Conseil municipal, commissions et bureau du conseil municipal.

02 Conseil administratif, maire et adjoints

Conseil administratif, maire, adjoints, séances d'information, représentations.

05 Administration générale

Frais relatifs au bureau intercommunal d'informatique, service d'information et de documentation, feuille officielle, AVS pour le personnel, travaux de reliure, service du traitement de l'information, installations électroniques, archives, bureau d'accueil, commissions (sans celles des pouvoirs législatif, ou exécutif), conférences, assurance-maladie pour le personnel, secrétariat général, caisse de pensions et de prévoyance, primes d'assurances choses, prestations sociales pour le personnel, téléphone, huissiers, formation du personnel, frais de déplacements et compensation de frais, matériel de bureau pour les administrations, frais de poursuites, réviseur des comptes, abonnement aux journaux et revues, imprimés, annonces (recherche de personnel, deuil, etc), ports, taxes des comptes de chèques postaux, collages d'affiches, distribution d'imprimés, allocations de vie chère, primes d'ancienneté et gratifications, allocations versées à la fin des rapports de service.

08 Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)

Service des bâtiments, mairie, location de bureaux (pour une tâche non déterminée), salle communale (en tant que tâche non déterminée), conciergerie des bâtiments administratifs, bâtiments à usages multiples (en tant que tâche non déterminée), construction de bâtiments administratifs, entretien des bâtiments administratifs, mobilier de bureau pour les administrations, horloges publiques.

09 Divers (non ventilable)

Ce numéro est réservé pour les charges et revenus qui ne sont pas attribuables à une des 25 fonctions principales (énumération négative); défense nationale, militaire, santé, économie publique, etc, ainsi que les frais relatifs au secrétariat de l'association des communes genevoises, contributions à l'association des communes suisses et à l'union des villes suisses, recensement, prestations aux pensionnés, pensions de retraite, allocations de renchérissement aux pensionnés, redevance des services industriels, parts sur les taxes des ventes volontaires, amortissement du découvert au bilan.

1 Sécurité publique

10 Protection juridique

Documents d'identité, actes d'origine, données informatisées, contrôle de l'habitant, recueil des lois, consultations juridiques, naturalisations, frais de votations et d'élections, droits politiques (frais liés aux référendums et aux initiatives municipales), taxes et redevances pour procédés de réclame, participation aux frais de l'arrondissement de l'état civil et frais d'informatisation des registres de l'état civil, domaine public (en tant que sujet à autorisation/permission/concession).

11 Sécurité municipale

Police municipale, frais d'habillement des agents municipaux, véhicules de la police municipale, permissions de police, amendes, vente des plaques de vélomoteurs, marchés, domaine public (en tant que police des rues, notamment sanctions liées aux procédés de réclame), patrouilleuses et patrouilleurs scolaires.

14 Incendie et secours

Services du feu et de secours, compagnies des sapeurs pompiers, prévention contre l'incendie, matériel de lutte contre l'incendie, sauveteurs auxiliaires, sociétés de samaritains, part de la commune aux frais d'intervention du service d'incendie et de secours dans le canton, lances de pompiers, extincteurs, véhicules des services du feu et de secours, poteaux à incendie et bouches à eau, sapeurs pompiers volontaires, sociétés de sauvetage.

16 Protection civile

Service de la protection civile, cours de la protection civile, postes sanitaires, subventions aux abris de protection civile, matériel de protection civile, poste de commandement, matériel de pansement, constructions de protection civile, chef local de la protection civile, abris de protection civile, économie de guerre.

2 Enseignement et formation

21 Ecole publiques

Matériel et mobilier scolaires, fêtes des écoles, courses scolaires, classes vertes, de neige et artistiques, bus scolaires, préaux, associations des parents d'élèves, écoles enfantines, écoles primaires, écoles de musique publiques, autres activités pour l'instruction publique, écoles publiques, formation professionnelle, formation des adultes.

3 Culture et loisirs

30 Encouragement à la culture

Bibliothèques publiques, bibliobus, fête nationale, activités culturelles organisées par la commune, promotions civiques, théâtres, musées, concerts, manifestations culturelles, émissions locales de télévision, expositions culturelles, sociétés communales de chant et de musique, fanfares, orchestres, monuments historiques, œuvres artistiques, activités cinématographiques, antennes collectives, journal local, radio, associations théâtrales, décos artistiques, matériel de fête et de décoration, églises, cours de poterie, dames paysannes, téléréseaux, radios locales, mass-média.

33 Parcs et promenades

Parcs publics, chemins pédestres, zones de verdure, service des parcs, aménagement des rives, chemins des rives, forêts.

34 Sports

Sociétés sportives communales, piscines, bassins de natation, installations sportives, patinoires, plages, centres sportifs communaux et intercommunaux, manifestations sportives, stades, jeunesse et sport, parcours de santé, centres de tennis, boulodromes, sociétés de tir, fêtes de tir, jeunes tireurs, terrains de sport.

35 Autres loisirs

Centres de loisirs, maison de quartier, terrains d'aventure, terrains de jeux de type " Agorespace ", colonies de vacances, centres aérés, ludothèques, clubs d'aînés, jardins Robinson, places de jeux, jardins familiaux, corps de cadets et éclaireurs, centres de rencontre, maisons de vacances, discothèques, sorties des aînés, repas des aînés, clubs pour adolescents.

5 Prévoyance sociale

54 Institutions pour la jeunesse

Crèches, espace de vie enfantine, pouponnières, jardins d'enfants, garderies d'enfants, restaurants scolaires, auberges de jeunesse, activités parascolaires, maisons des jeunes.

58 Aide sociale

Office social, institutions et œuvres sociales, foyers pour personnes âgées, centres médico-sociaux, aide humanitaire, institutions de bienfaisance, allocations sociales, déficit d'exploitation des immeubles locatifs, prestations complémentaires AVS/AI, aides aux indigents, aides aux handicapés, aides à la famille, aides aux chômeurs, services de repas à domicile, aides ménagères, aides familiales, homes pour personnes âgées, assistance aux personnes âgées, aides au logement.

6 Trafic

62 Routes communales

Construction et entretien du réseau des routes, trottoirs et chemins communaux, ouvrages d'art, numérotation des maisons, parcs couverts, parcomètres, places de parcs, voirie, nettoiement, éclairage public, signalisation et marquage routier, enlèvement de la neige, lutte contre le verglas, achats de hors-ligne, parcs à caravanes, routes privées, bords de routes, taille des haies, giratoires, seuils de ralentissement.

65 Trafic régional

Charges (couverture du déficit, subventions d'investissement, etc.) des transports publics communaux ou intercommunaux, transports publics genevois, construction, entretien et nettoyage des abris des transports publics, sociétés de navigation des lacs et cours d'eau, aménagement et entretien des ports, CFF, taxis, droits de stationnement des taxis, téléphérique.

7 Protection et aménagement de l'environnement

71 Approvisionnement en eau, protection et correction des eaux

Canalisations pour eaux usées, égouts, épuration des eaux, fontaines publiques, approvisionnement en eau, réservoirs d'eau, drainages, correction des eaux.

72 Traitement des déchets

Enlèvement et traitement des ordures ménagères, usines d'incinération des déchets, destruction des huiles usées, enlèvement du verre, enlèvement des matières récupérées, enlèvement et traitement des déchets industriels et encombrants, voirie (quote-part), compostage, déchetteries.

74 Cimetières et crématoires

Cimetières, crématoires, columbariums, chambres mortuaires et chapelles, convois funèbres, levées de corps.

78 Autres tâches de protection de l'environnement

Toilettes publiques : vespasiennes, WC pour chiens.

Caninettes

Incineration des dépouilles animales : abattoirs, incinération des dépouilles animales, équarrissage, traitement des déchets carnés

Lutte contre la pollution, autres tâches : lutte contre le bruit, hygiène de l'air, pollution de l'air, contrôle des gaz d'échappement, traitement des arbres, contrôle des brûleurs, études relatives à l'économie d'énergie.

79 Aménagement du territoire

Plans d'aménagement (plans directeurs localisés), plans d'affectation, encouragement à l'économie régionale, plans d'urbanisme, améliorations foncières, remaniements parcellaires.

9 Finances et impôts

90 Impôts

Centimes additionnels communaux (impôts sur le revenu et la fortune et impôts sur le bénéfice et le capital), taxe professionnelle communale, part à l'impôt sur certains bénéfices immobiliers, part à l'impôt sur les bénéfices d'aliénation, de remise ou de liquidation de certaines entreprises, part à l'impôt sur la dissolution des réserves et provisions, impôt communal sur les chiens, contributions de péréquation financière, compensation financière en faveur des communes frontalières françaises, frais payés à l'Etat pour la perception des impôts et de la taxe professionnelle communale.

94 Charges et revenus des capitaux

Intérêts actifs, intérêts passifs, intérêts moratoires, intérêts compensatoires, dividendes, gérance des titres, rendement des fonds propres investis dans la construction des immeubles locatifs, agio, dis-agio, frais d'emprunt, frais d'émission et de publicité, commissions bancaires, timbre fédéral.

95 Immeubles du patrimoine financier (immeubles locatifs et terrains de réserve)

Exploitation, entretien et impôts des immeubles locatifs et des terrains de réserve, moins-values sur les immeubles locatifs.

Statistiques des dépenses et des recettes d'investissement 2004

Comparés des communes, par fonction, en valeur absolue et en francs par habitants

Statistiques des charges et des revenus de fonctionnement 2004

Comparés des communes, par nature, en valeur absolue et en francs par habitants

Fonctionnement			
3	Charges	4	Revenus
30	Charges de personnel	40	Impôts
300	Autorités et commissions	400	Impôts sur le revenu et la fortune
301	Traitements du personnel	401	Impôts sur le bénéfice et le capital
303	Assurances sociales	406	Impôts sur les chiens
304	Caisse de pensions et de prévoyance	408	Fonds de péréquation financière intercommunale
305	Assurance-maladie et accidents	409	Taxe professionnelle communale
306	Prestations en nature	42	Revenus des biens
307	Prestations aux pensionnés	420	Avoirs à vue
308	Personnel intérimaire	421	Créances du patrimoine financier
309	Autres charges de personnel	422	Capitaux du patrimoine financier
31	Biens, services et marchandises	423	Immeubles du patrimoine financier
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	424	Gains comptables sur les placements
311	Mobilier, machines, véhicules, matériel		du patrimoine financier
312	Eau, énergie, combustible	425	Prêts du patrimoine administratif
313	Achats de fournitures et de marchandises	426	Participations permanentes du
314	Entretien des immeubles par des tiers		patrimoine administratif
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	427	Immeubles du patrimoine administratif
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	429	Autres revenus
317	Dédommagements	43	Revenus divers
318	Honoraires et prestations de service	430	Contributions de remplacement
319	Frais divers	431	Emoluments administratifs
32	Intérêts passifs	432	Pensions d'établissements spécialisés
320	Engagements courants	434	Redevances d'utilisation et prestations
321	Dettes à court terme		de service
322	Dettes à moyen et long termes	435	Vente de marchandises
323	Dettes envers des entités particulières	436	Dédommagements de tiers
329	Autres intérêts passifs	437	Amendes
33	Amortissements	438	Prestations effectuées par le personnel de
330	Patrimoine financier		la collectivité pour ses investissements
331	Patrimoine administratif	439	Autres contributions
332	Amortissements ordinaires	44	Parts à des recettes et contribution
	Patrimoine administratif		sans affectations
	Amortissements complémentaires	441	Part à des recettes cantonales
333	Découvert	444	Contributions cantonales
34	Contributions à d'autres collectivités	45	Dédommagements de collectivités publiques
346	Compensation financière aux communes	450	Confédération
	françaises	451	Cantons
35	Dédommagements à des collectivités	452	Communes
	publiques	46	Subventions acquises
351	Cantons	460	Confédération
352	Communes	461	Cantons
36	Subventions accordées	469	Autres subventions
361	Cantons	47	Subventions à redistribuer
362	Communes	470	Confédération
363	Propres établissements	471	Cantons
364	Sociétés d'économie mixte	472	Communes
365	Institutions privées	48	Prélèvements sur les financements spéciaux
366	Personnes physiques	488	Prélèvements sur les financements spéciaux
367	Etranger		"immeubles locatifs"
37	Subventions redistribuées	489	Prélèvements sur les préfinancements propres
372	Communes	49	Imputations internes
375	Institutions privées		
38	Attributions aux financements spéciaux		
388	Attributions aux financements spéciaux		
	"immeubles locatifs"		
389	Attributions aux préfinancements propres		
39	Imputations internes		

Statistiques des dépenses et des recettes d'investissement 2004

Comparés des communes, par nature, en valeur absolue et en francs par habitants

Investissements			
5	Dépenses	6	Recettes
50	Investissements propres	60	Transferts au patrimoine financier
500	Terrains non bâties	600	Terrains non bâties
501	Ouvrages de génie civil	601	Ouvrages de génie civil
503	Terrains bâties	603	Terrains bâties
505	Forêts	605	Forêts
506	Mobilier, machines, véhicules	606	Mobilier, machines, véhicules
507	Marchandises et approvisionnements	607	Marchandises et approvisionnements
509	Autres biens	609	Autres biens
52	Prêts et participations permanentes	61	Contributions de tiers
521	Cantons	610	Taxes d'équipement
522	Communes	611	Participations du fonds cantonal
523	Propres établissements	612	d'assainissement des eaux
524	Sociétés d'économie mixte	613	Taxes d'écoulement
525	Institutions privées	617	Contributions de remplacement pour
526	Personnes physiques		constructions d'abris publics
527	Etranger		Préfinancements de tiers
56	Subventions accordées	62	Remboursements de prêts et de participations permanentes
560	Confédération	621	Cantons
561	Cantons	622	Communes
562	Communes	623	Propres établissements
563	Propres établissements	624	Sociétés d'économie mixte
564	Sociétés d'économie mixte	625	Institutions privées
565	Institutions privées	626	Personnes physiques
566	Personnes physiques	627	Etranger
567	Etranger		Facturation à des tiers
58	Autres dépenses à porter à l'actif	63	Ouvrages de génie civil
580	Expropriations	631	Terrains bâties
581	Frais d'études non suivis de réalisation	633	Mobilier, machines, véhicules
589	Divers	636	Remboursement de subventions accordées
59	Report au bilan	64	Cantons
590	Recettes	641	Communes
591	Amortissements	642	Propres établissements
		643	Sociétés d'économie mixte
		644	Institutions privées
		645	Personnes physiques
		646	Subventions acquises
		660	Confédération
		661	Cantons
		662	Communes
		663	Propres établissements
		669	Autres subventions
		68	Reprise des amortissements
		681	Patrimoine administratif
		682	Amortissements ordinaires
		683	Patrimoine administratif
		684	Amortissements complémentaires
		685	Découvert
		69	Report au bilan
		690	Dépenses

Statistiques comptes communaux 2004

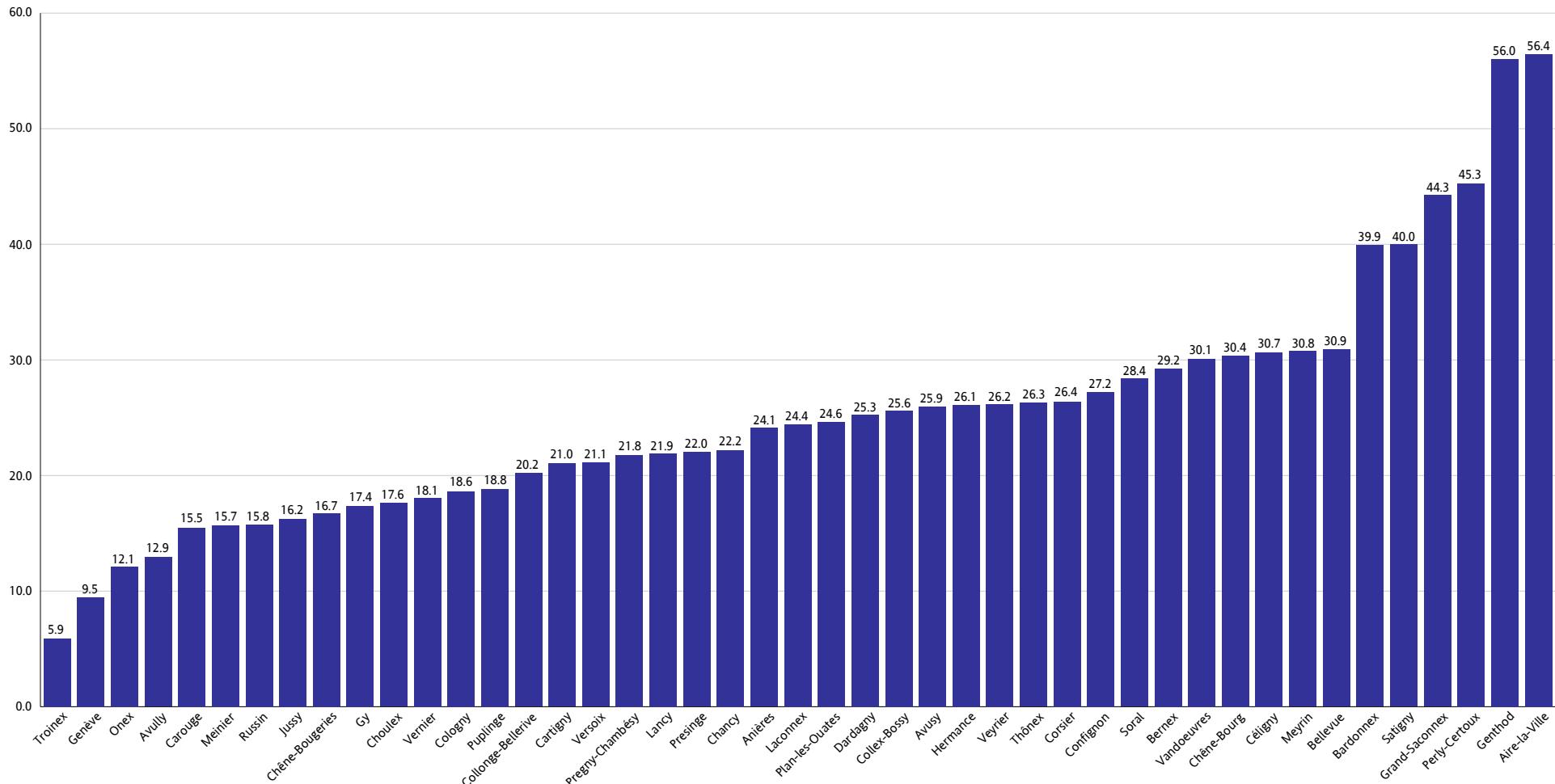
Graphiques

- Capacité d'autofinancement
- Degré d'autofinancement des investissements
- Quotité des intérêts nets
- Quotité de la charge financière d'investissement
- Endettement net par habitant
- Quotité d'investissement
- Dette brute par rapports aux revenus



Capacité d'autofinancement par commune

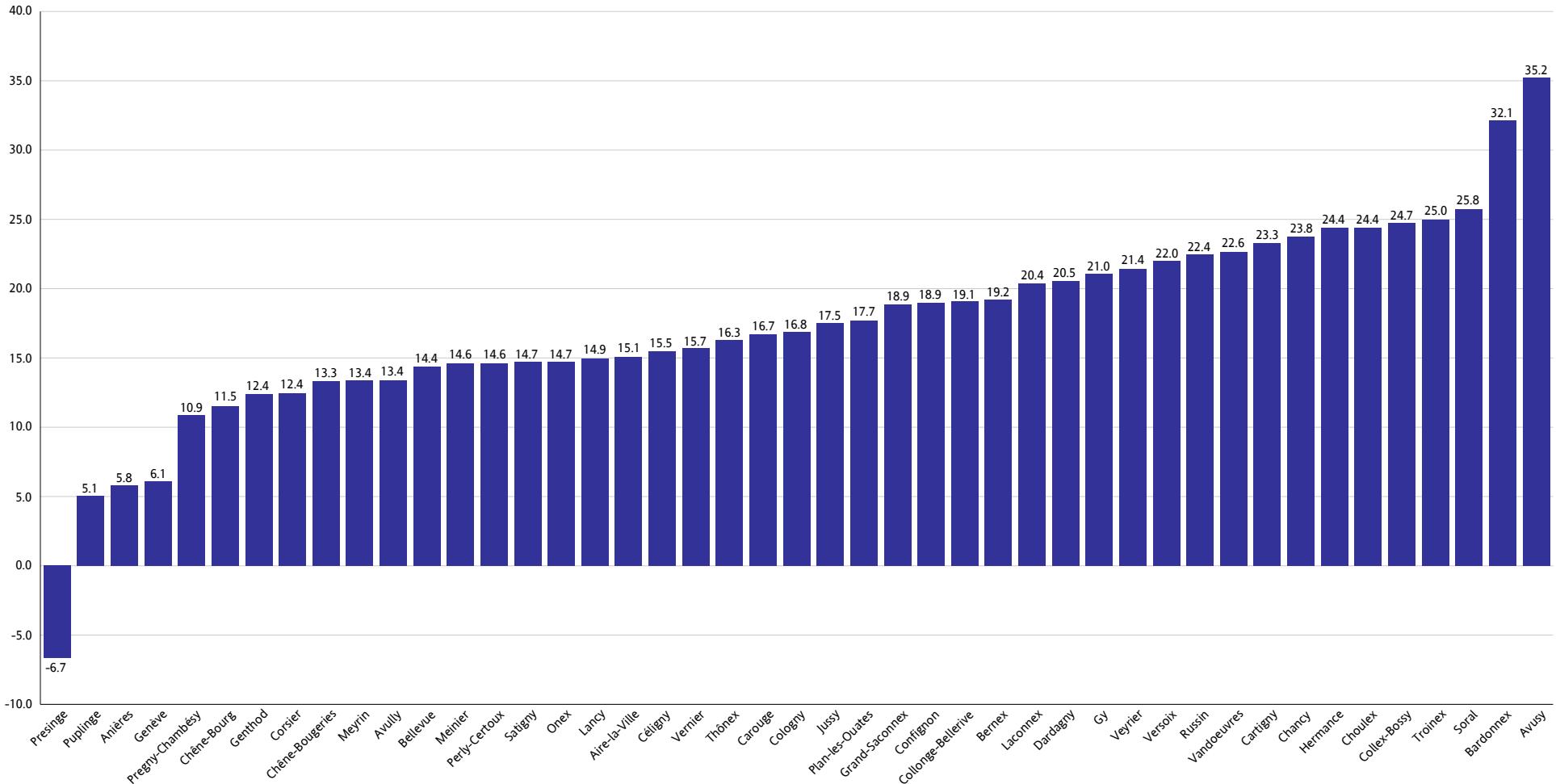
Comptes 2004





Quotité de la charge financière d'investissement par commune

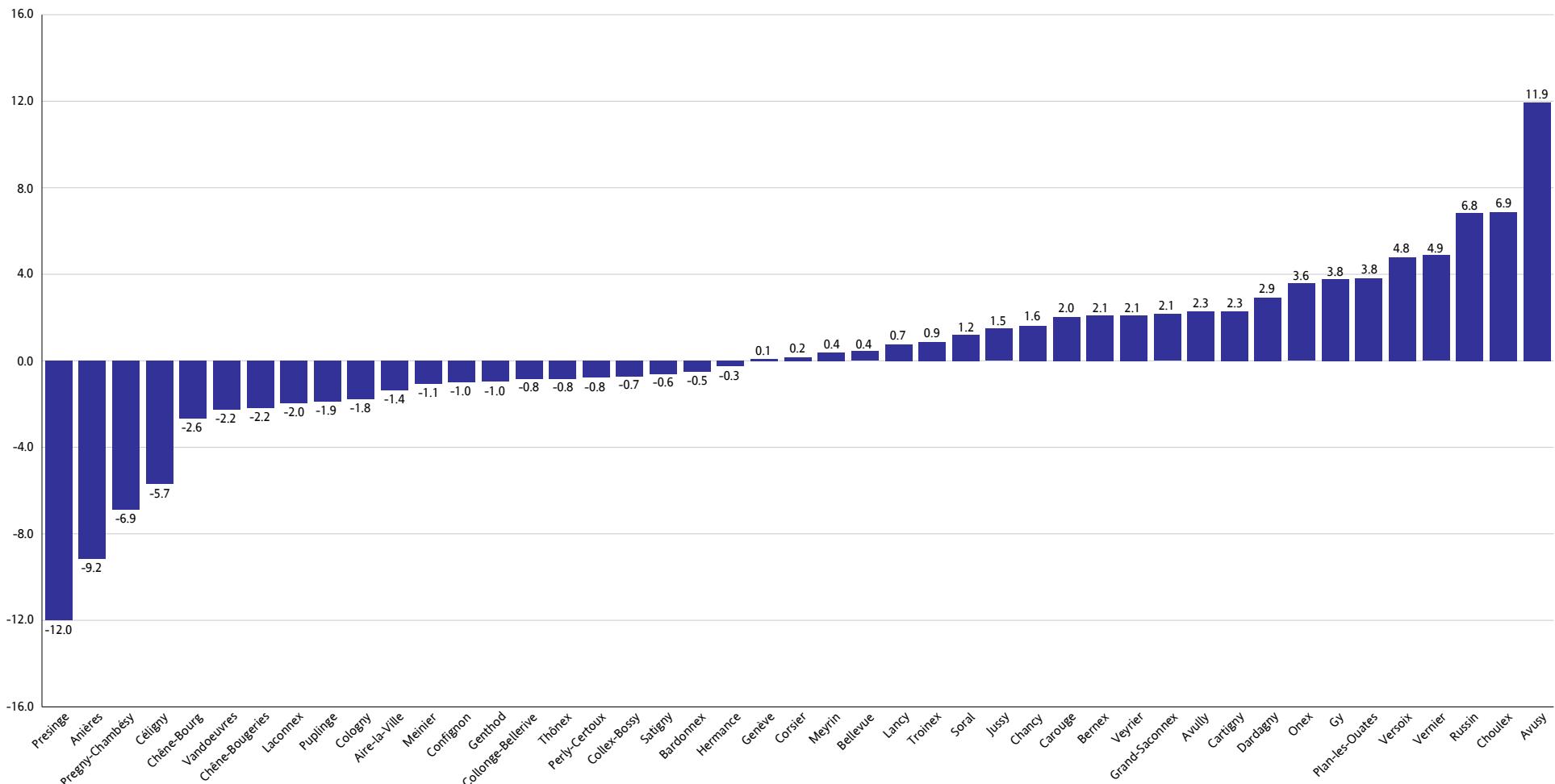
Comptes 2004





Quotité d'intérêts nets par commune

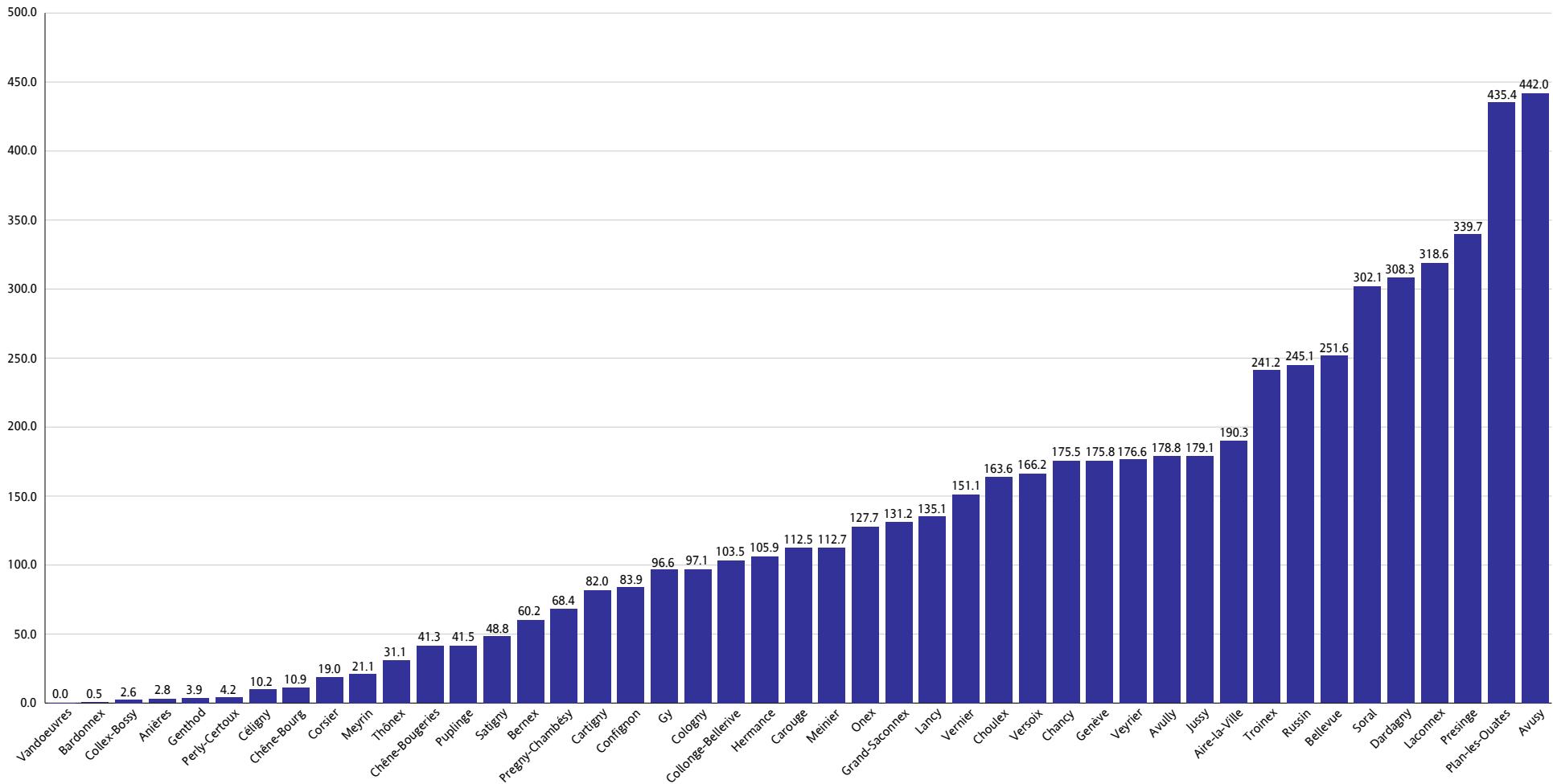
Comptes 2004





Dette brute par rapport aux revenus par commune

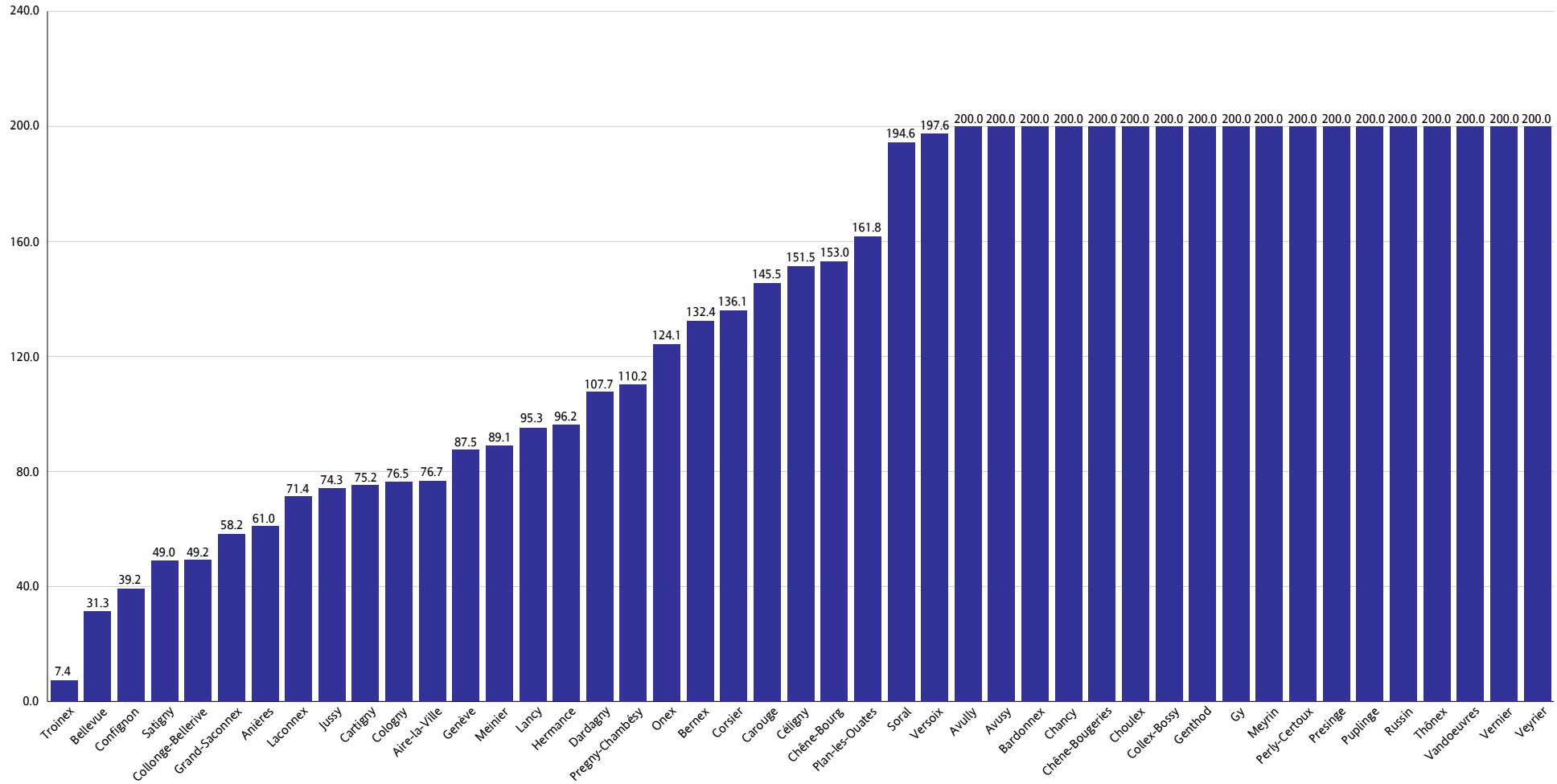
Comptes 2004





Degré d'autofinancement des investissements par commune

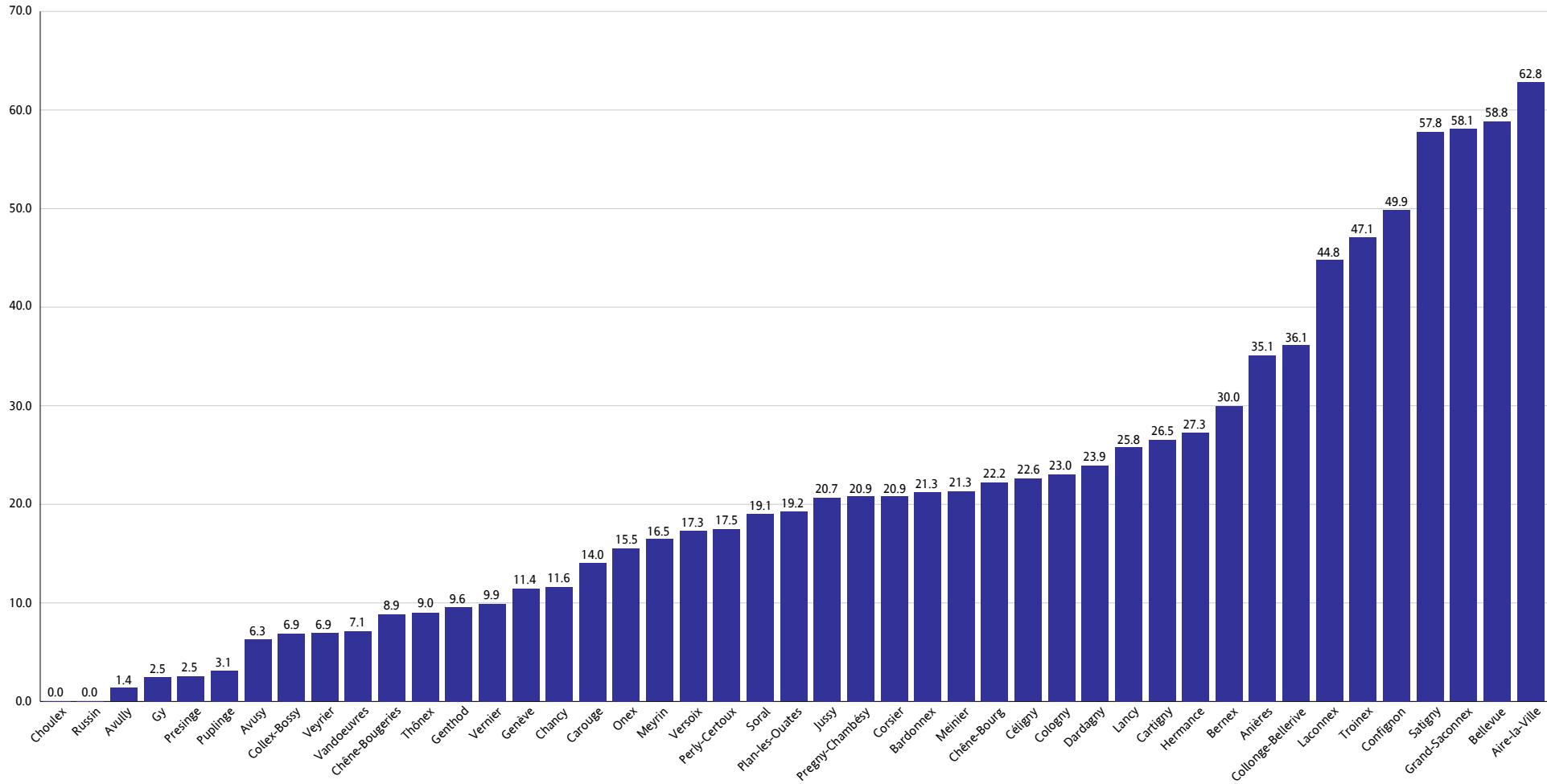
Comptes 2004





Quotité d' investissement par commune

Comptes 2004

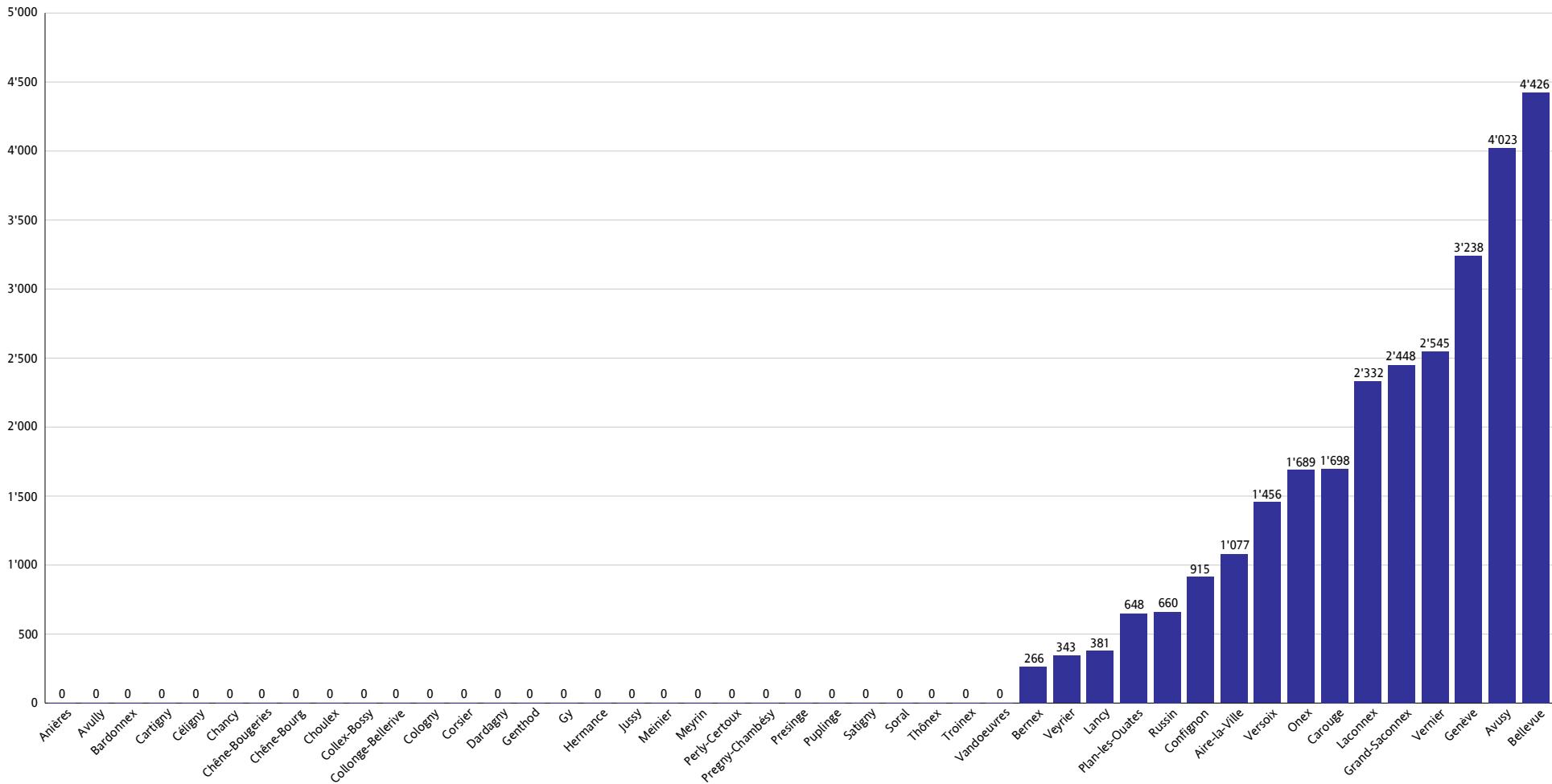




BUCO28a Graphique des ratios

Endettement net en francs par habitant

Comptes 2004

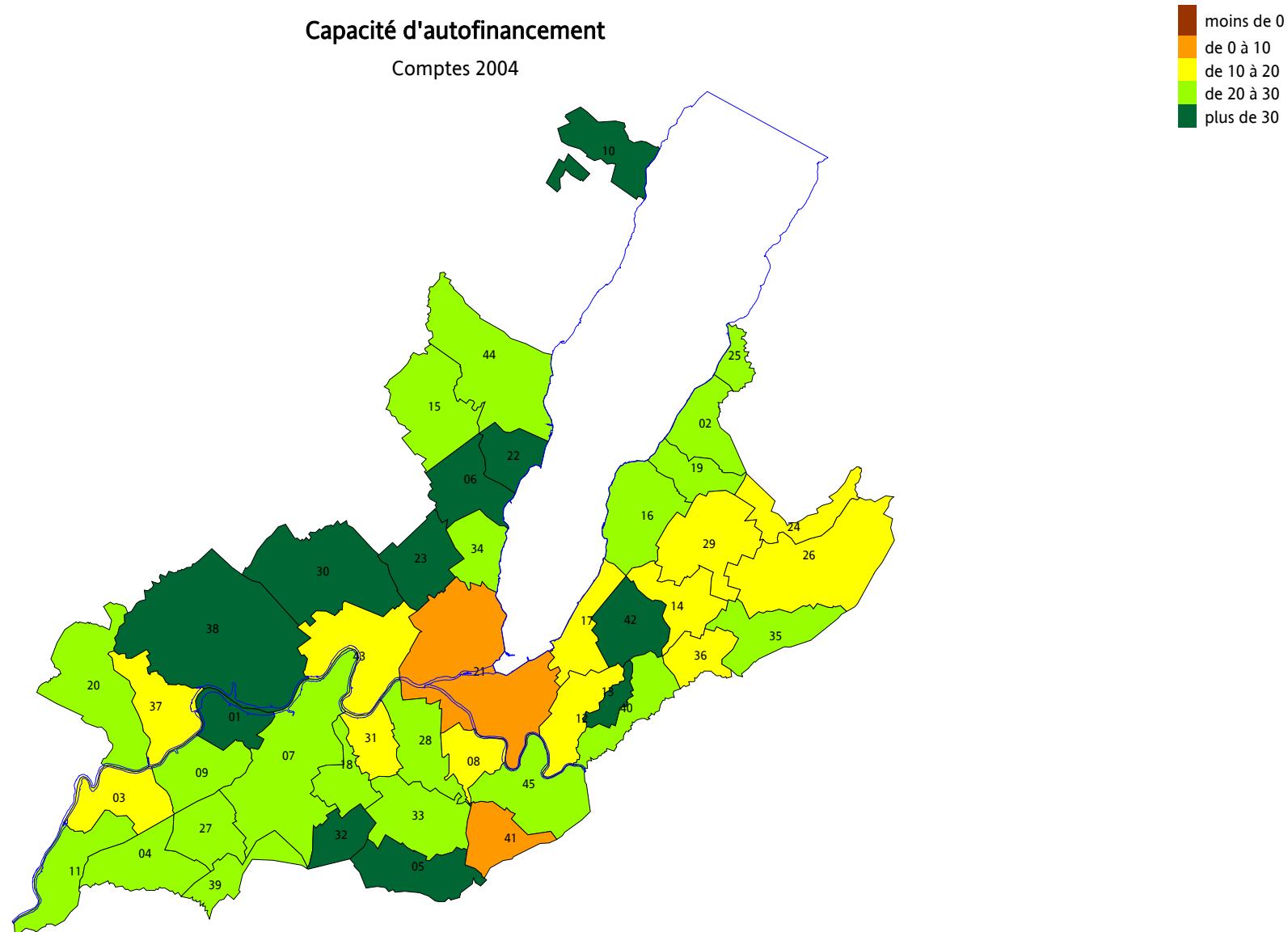


Statistiques comptes communaux 2004

Cartographies

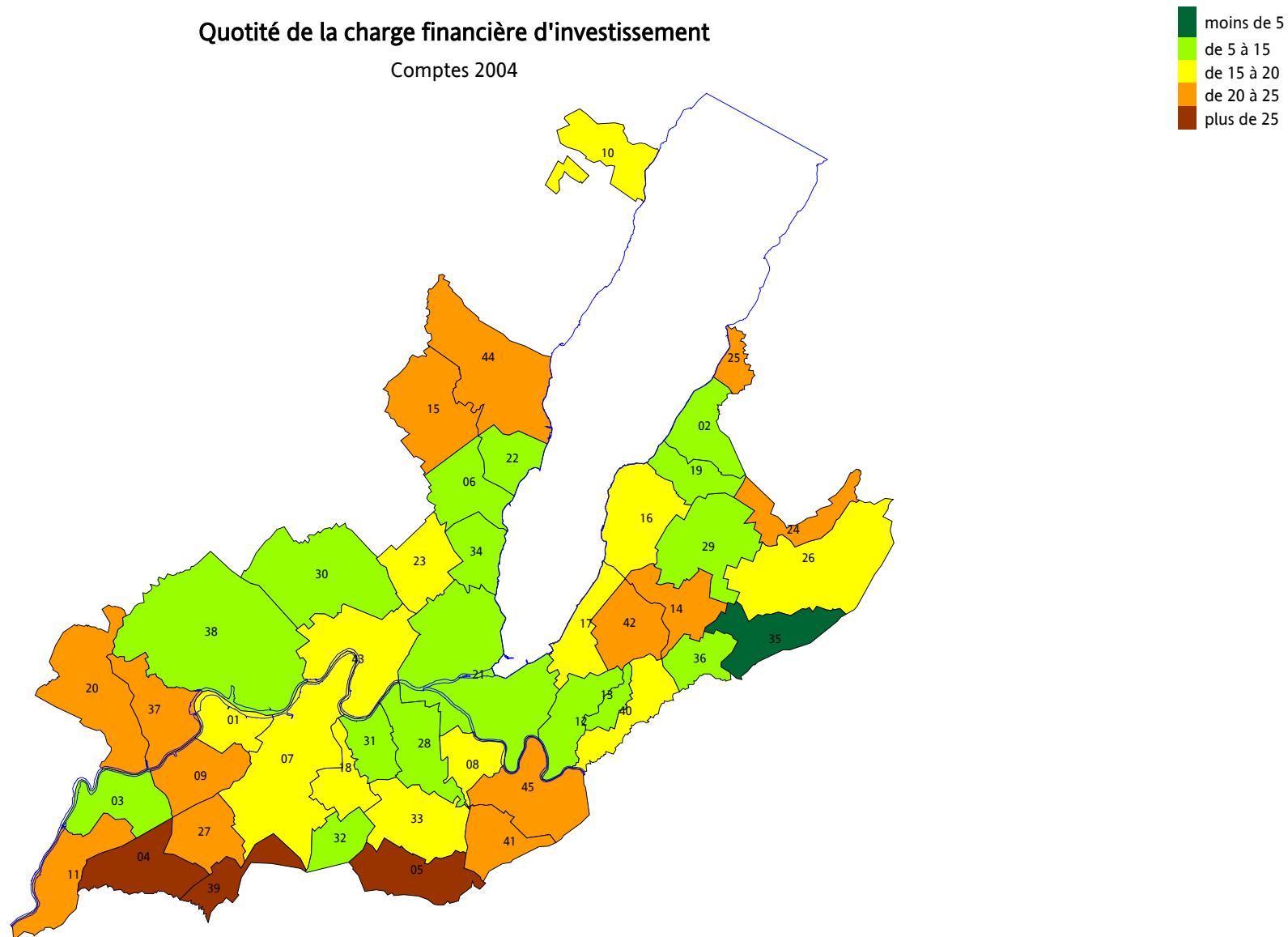
- Capacité d'autofinancement
- Degré d'autofinancement des investissements
- Quotité des intérêts nets
- Quotité de la charge financière d'investissement
- Endettement / Fortune nette par habitant
- Quotité d'investissement
- Dette brute par rapport aux revenus

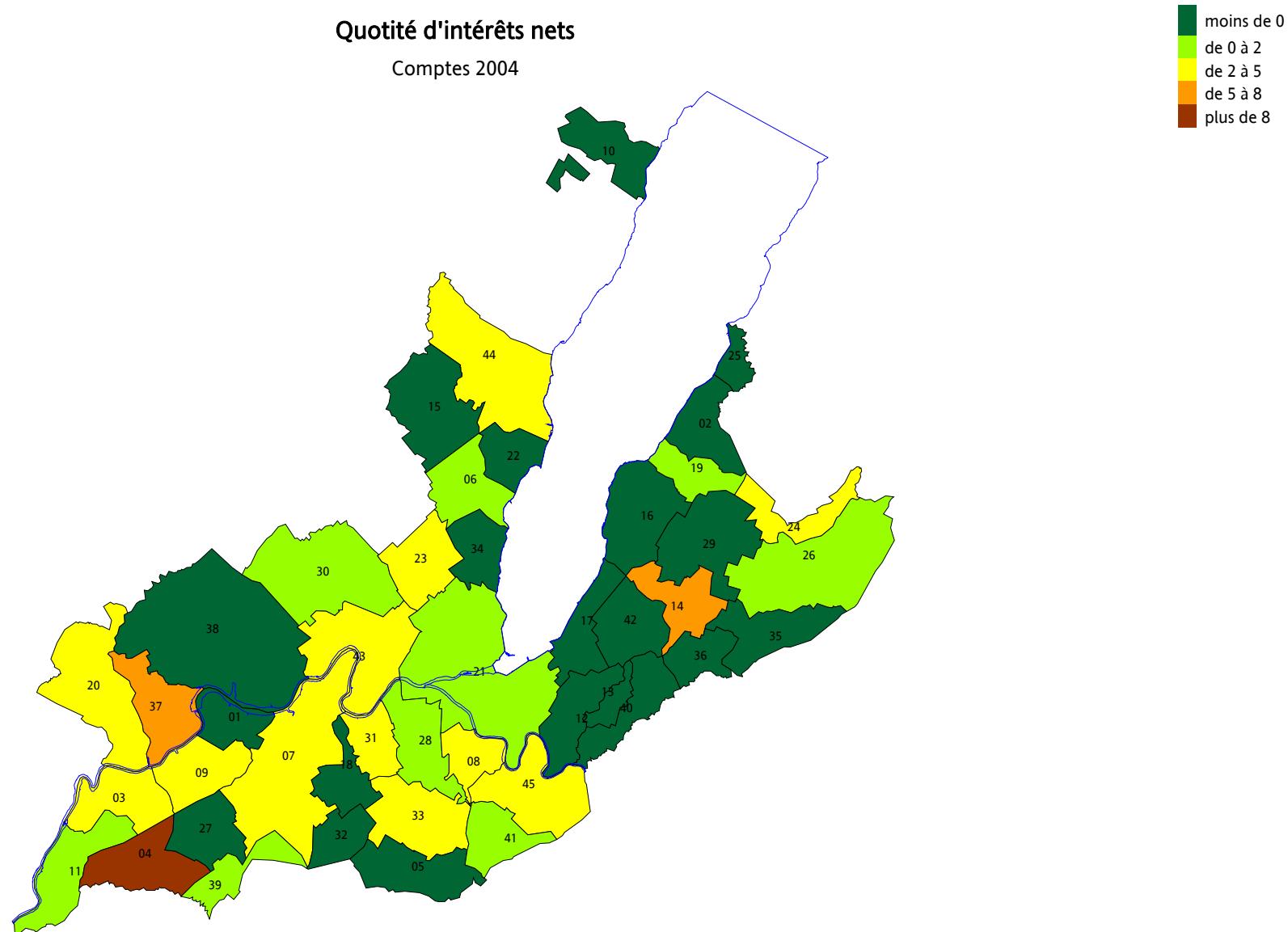
Capacité d'autofinancement	La capacité d'autofinancement exprime la somme des amortissements, plus ou moins l'excédent de revenus ou de charges. Plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.
	Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
plus de 30 %	très bon
de 20 à 30 %	bon
de 10 à 20 %	suffisant
de 0 à 10 %	insuffisant
moins de 0 %	très mauvais
Degré d'autofinancement des investissements	Le degré d'autofinancement des investissements représente la part des investissements qui ont été financés par les propres moyens de la collectivité publique. C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement. Le degré d'autofinancement exprime un nouvel endettement s'il est inférieur à 100 pour cent, et un désendettement s'il est supérieur à 100 pour cent.
	Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
plus de 100 %	très bon
de 80 à 100 %	bon
de 60 à 80 %	suffisant (à court terme)
de 0 à 60 %	insuffisant
moins de 0 %	très mauvais
Quotité d'investissement	Une quotité élevée est l'indice d'une importante activité au niveau des investissements et/ou une augmentation de l'endettement net (apprécier cet indicateur avec celui de la capacité d'autofinancement).
	Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
de 0 à 10 %	faible activité au niveau des investissements
de 10 à 20 %	expansion moyenne
de 20 à 30 %	développement important
plus de 30 %	phase d'expansion très forte
Dette brute par rapport aux revenus	Cet indicateur mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels. Pour plusieurs communes, les emprunts relatifs aux immeubles locatifs sont inclus dans le calcul de ce ratio alors que ce n'est pas le cas pour les communes ayant créé des Fondations communales. Il convient dès lors d'être prudent en analysant ce ratio et en comparant celui-ci entre les différentes communes genevoises.
	Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
de moins de 50 %	très bon
de 50 à 100 %	bon
de 100 à 150 %	moyen
de 150 à 200 %	mauvais
plus de 200 %	critique
Quotité d'intérêts nets	La quotité des intérêts nets détermine la part des intérêts mesurée aux revenus. Une quotité de la charge des intérêts élevée est révélatrice d'un important endettement. Une comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors qu'une comparaison entre communes révèle la situation actuelle.
	Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
moins de 0 %	pas de charge ou très faible charge
de 0 à 2 %	faible charge
de 2 à 5 %	charge moyenne
de 5 à 8 %	forte charge
plus de 8 %	très forte charge
Quotité de la charge financière d'investissement	La quotité de la charge financière d'investissement détermine la part des charges financières induites par le service de la dette, mesurée aux revenus. Une quotité élevée est révélatrice d'un fort endettement et/ou d'un besoin élevé au niveau des amortissements.
	Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
moins de 0 à 5 %	faible charge
de 5 à 15 %	charge moyenne
de 15 à 20 %	forte charge
de 20 à 25 %	très forte charge
plus de 25 %	charge à peine supportable
Fortune financière nette / Endettement net (patrimoine financier moins les engagements)	Si le résultat est positif, le patrimoine financier est supérieur aux engagements et il résulte une fortune financière nette. A l'inverse, si le résultat est négatif, il y a un endettement net. La mesure de l'endettement peut être la dette nette par habitant, ou le ratio d'endettement.
	Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
jusqu'à 1'000 F	endettement faible
de - 1'000 F à - 3'000 F	endettement moyen
de - 3'000 F à - 5'000 F	gros endettement
plus de 5000 F	très gros endettement

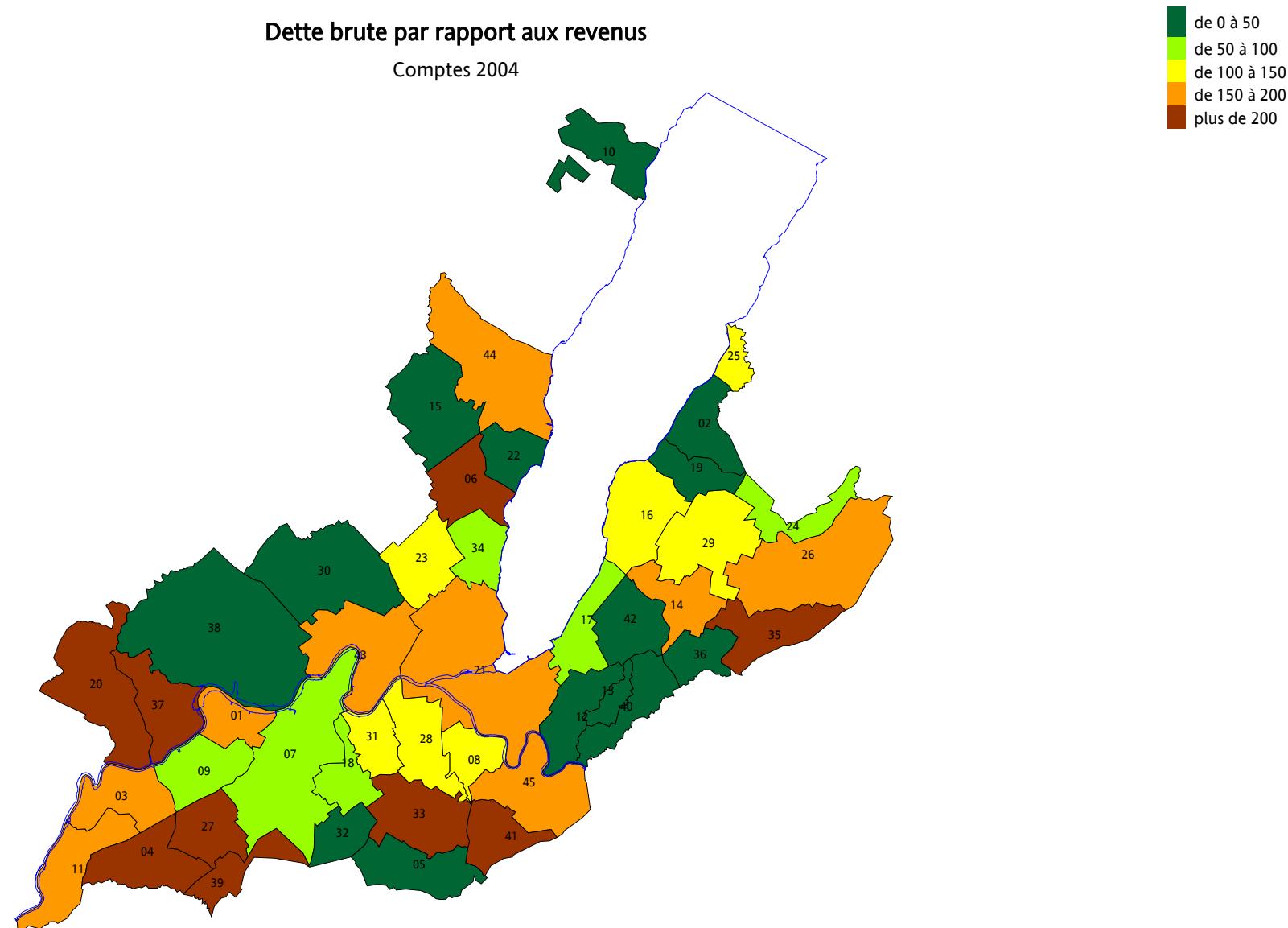


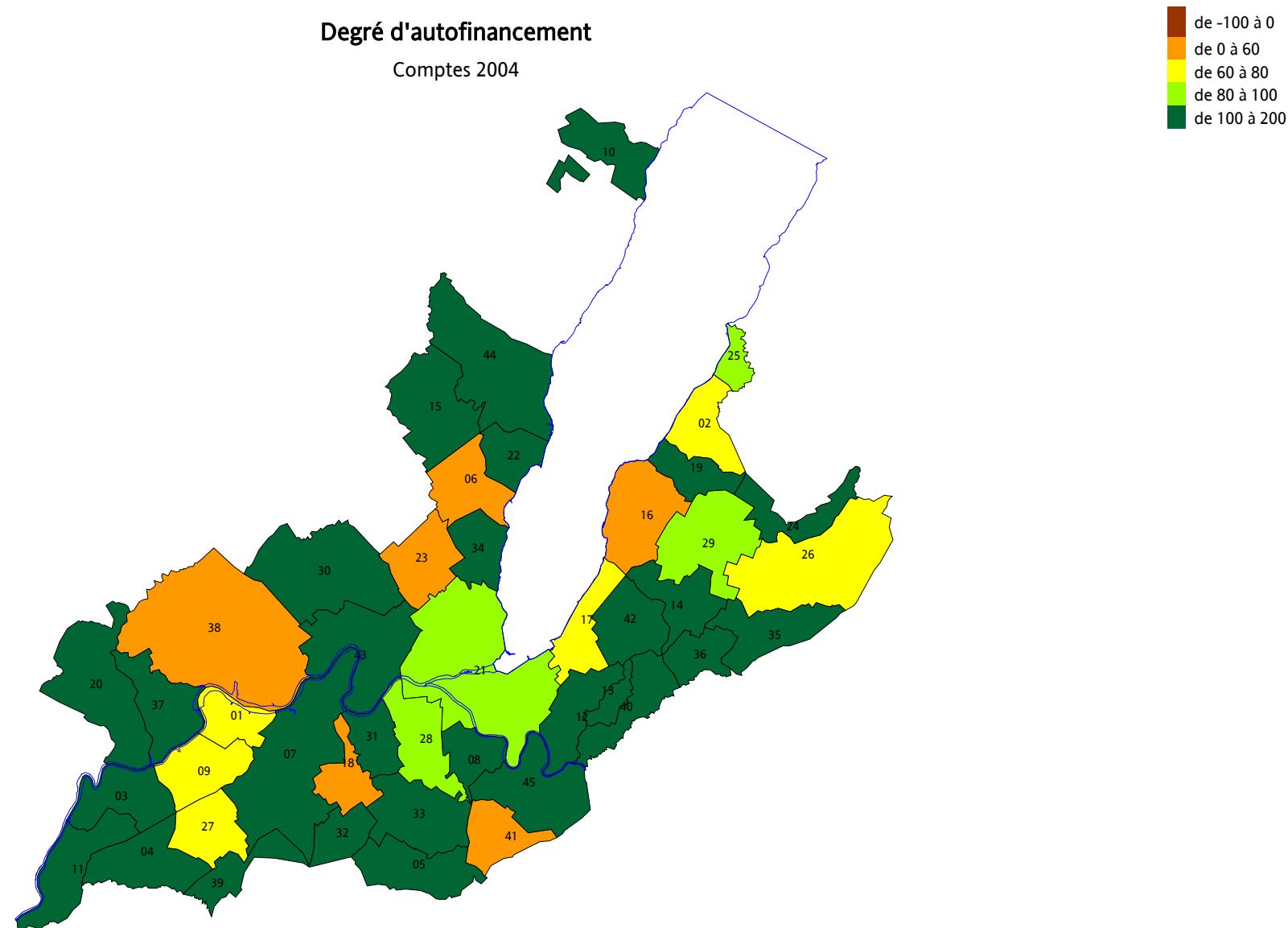


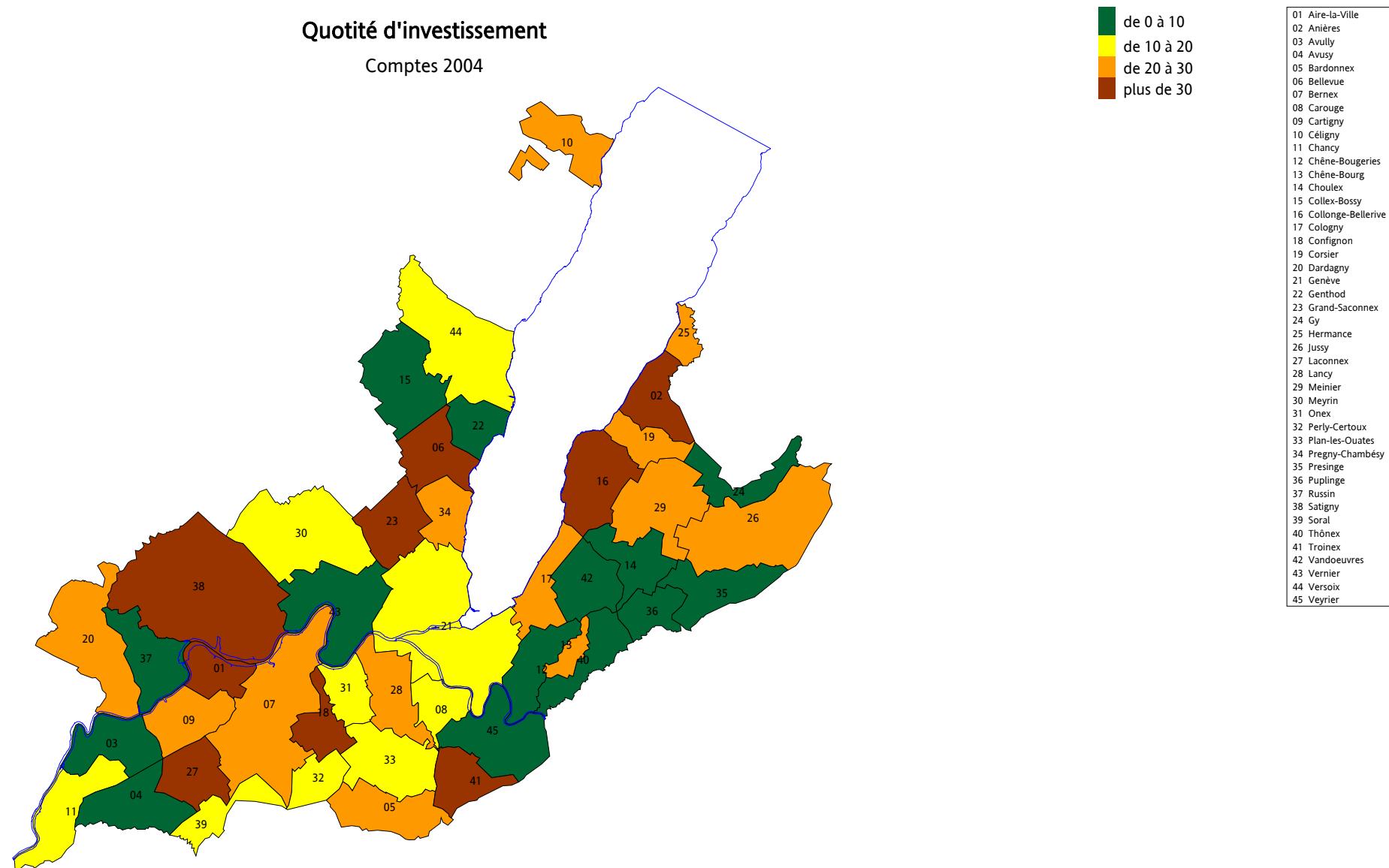
BUCO28a Graphique des ratios

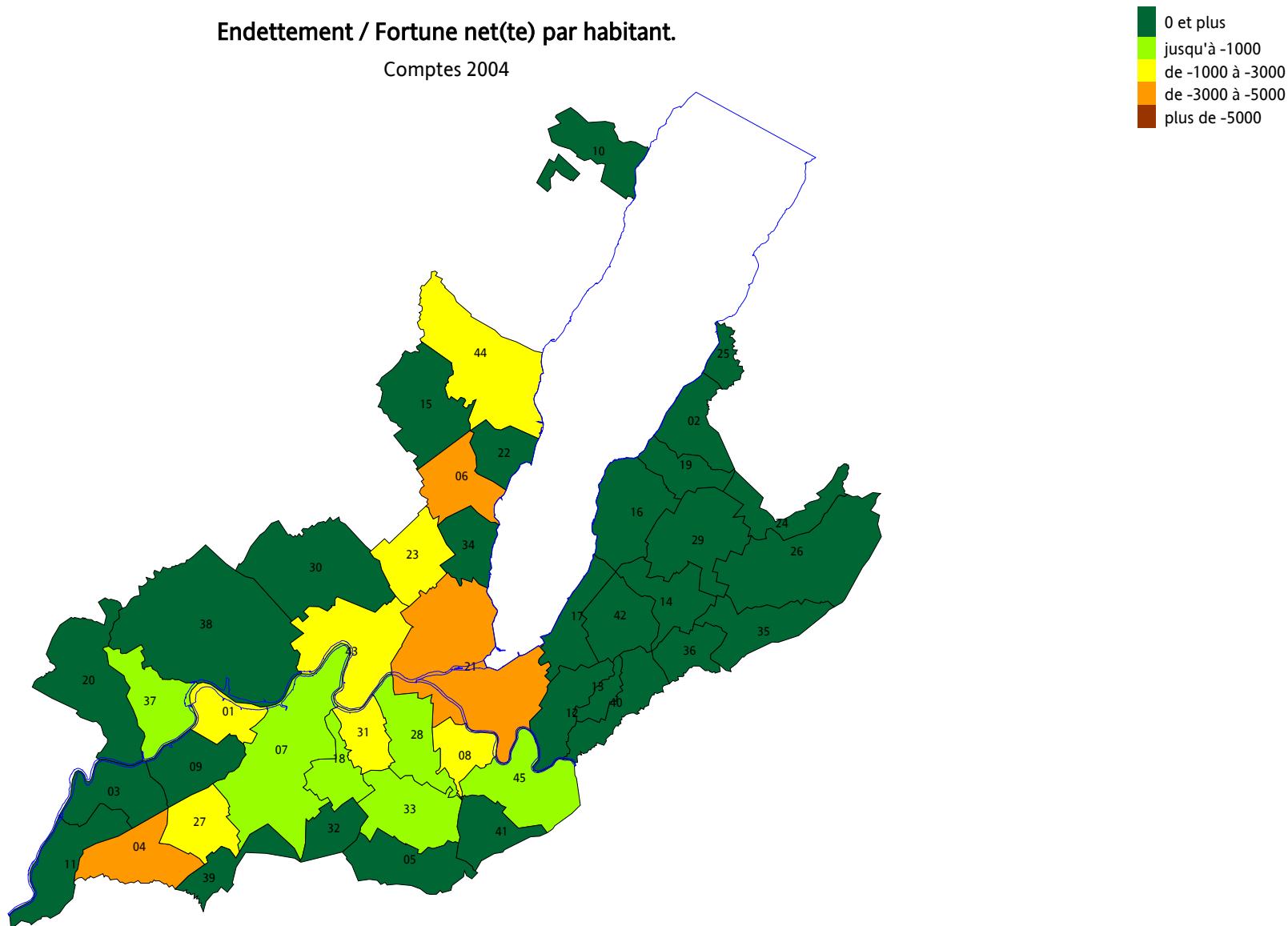








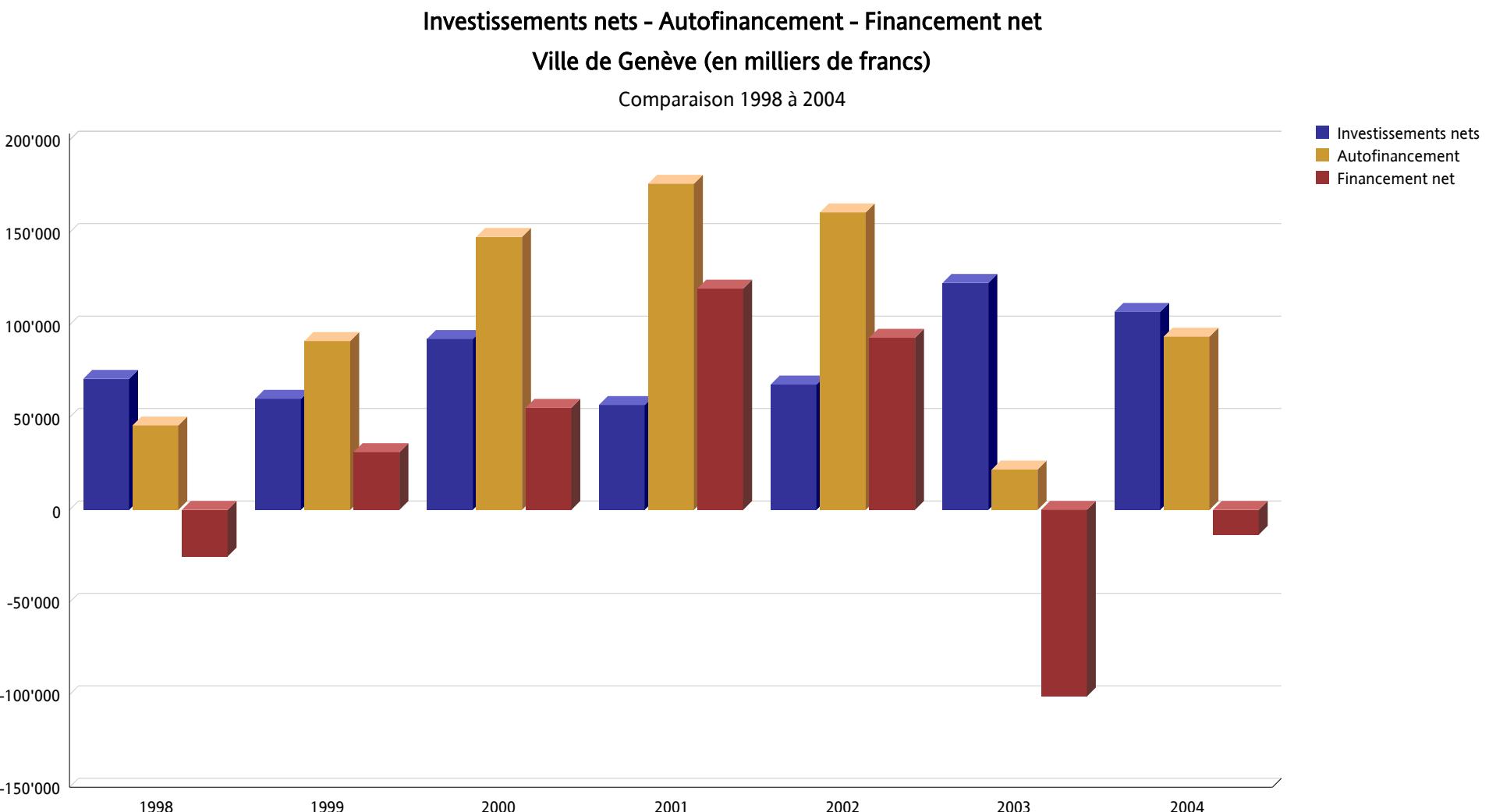


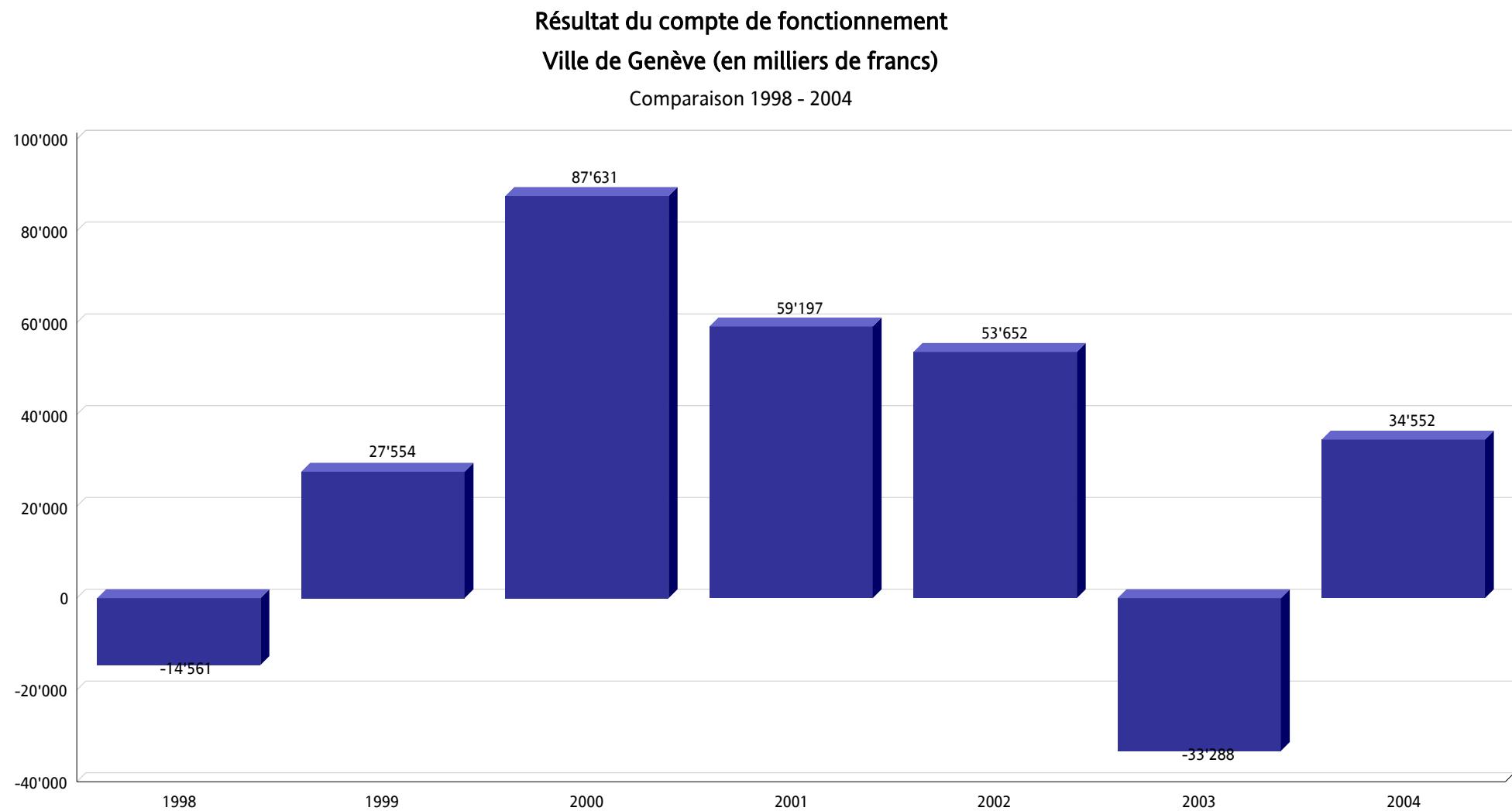


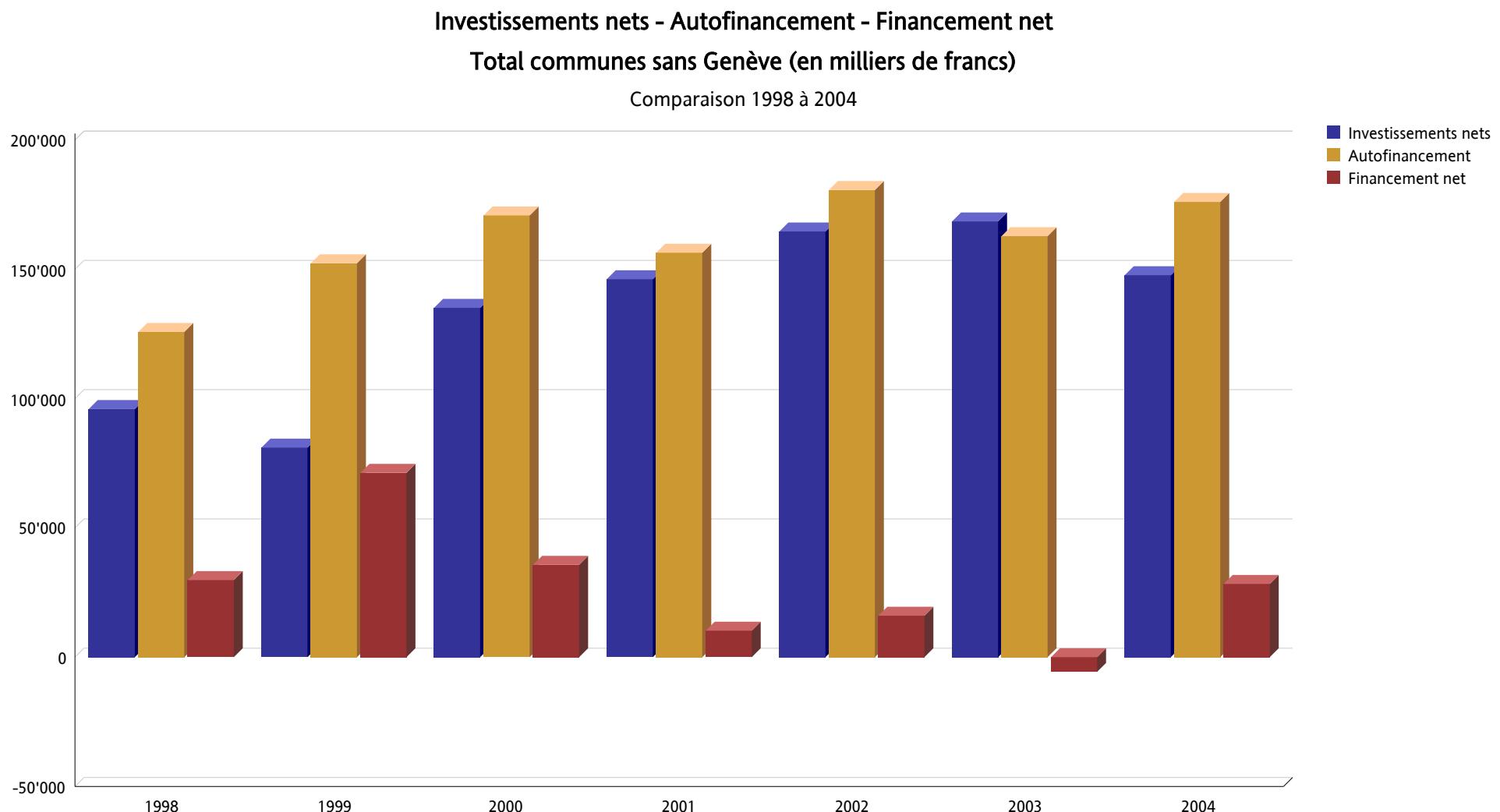
Statistiques comptes communaux 2004

Graphiques comparés 1998 à 2004

- Investissements nets
- Autofinancement
- Financement net
- Résultat du compte de fonctionnement

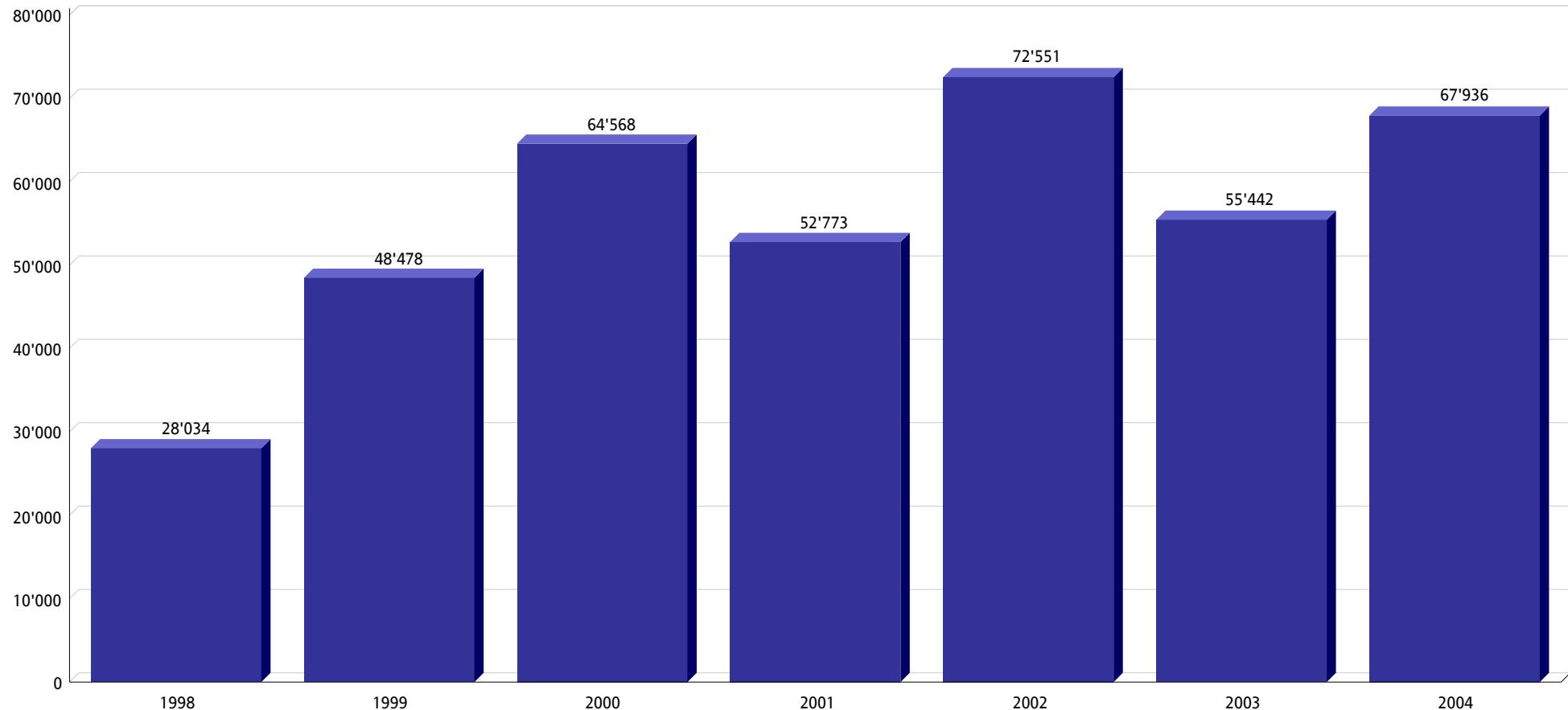


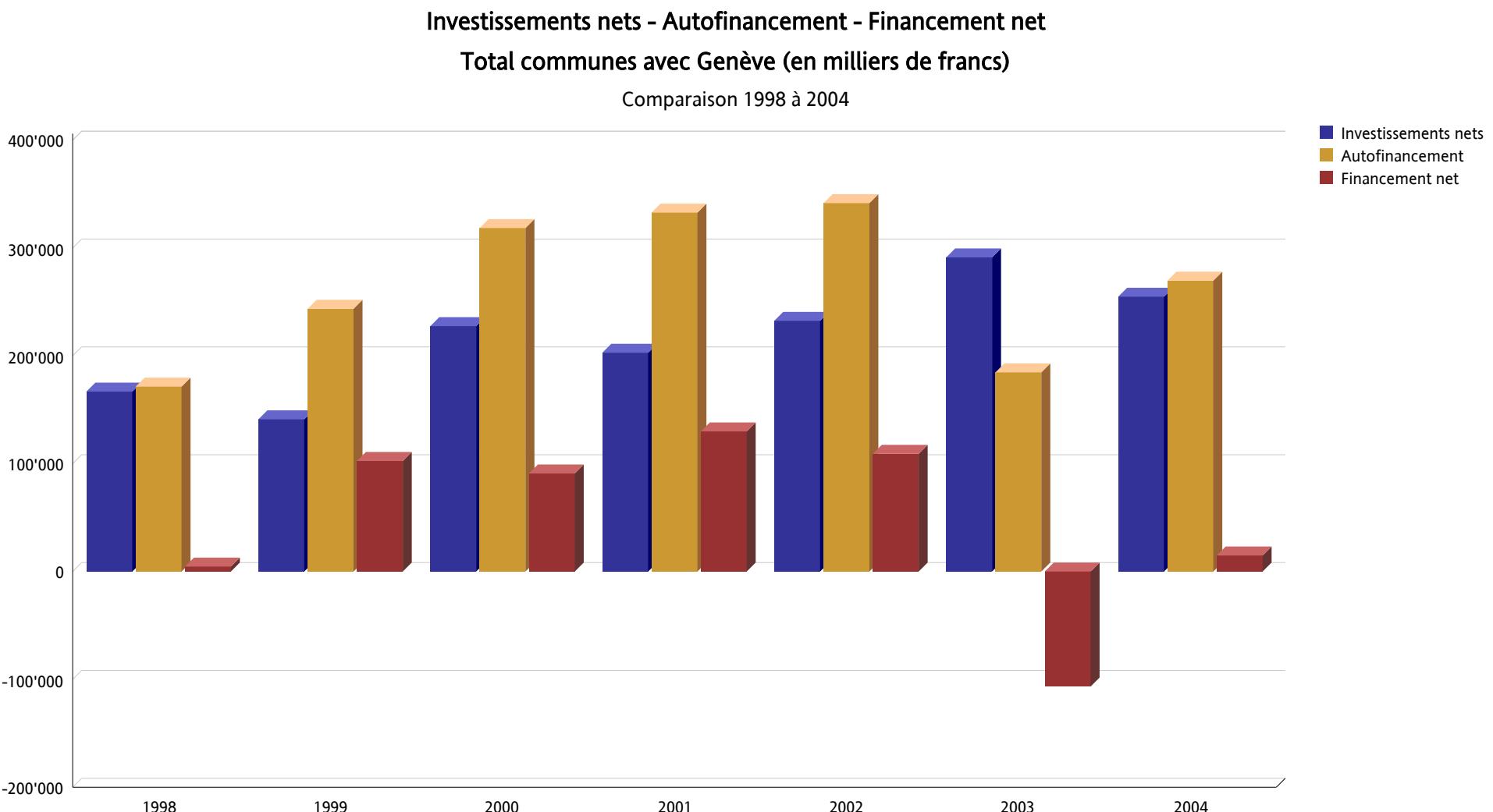






Résultat du compte de fonctionnement
Total communes sans Genève (en milliers de francs)
Comparaison 1998 - 2004







Résultat du compte de fonctionnement
Total communes avec Genève (en milliers de francs)

Comparaison 1998 - 2004

